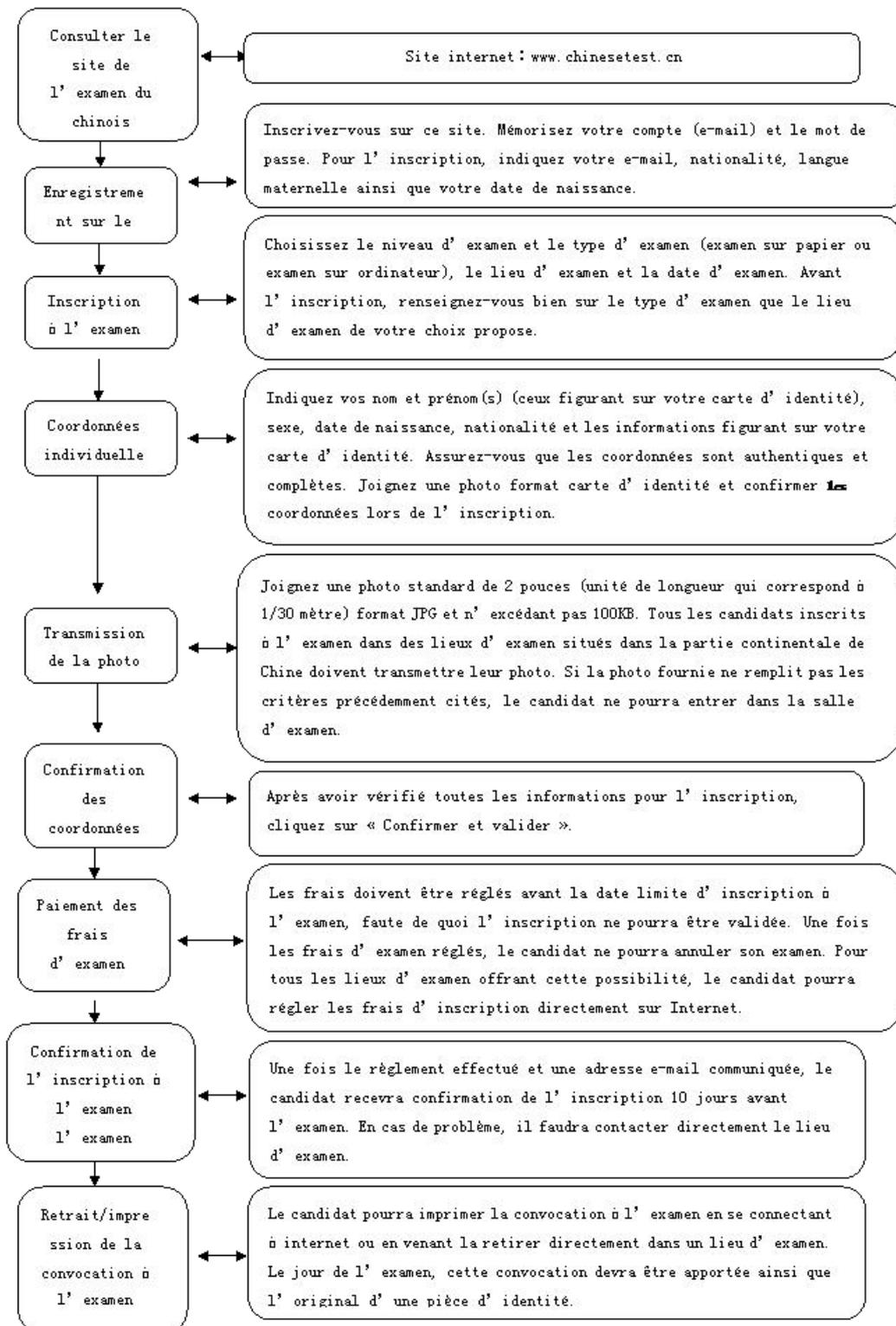




## Bulletin d'information HSK 2019

### I. Inscription et paiement des frais d'examen



Si le lieu d'examen sélectionné ne permet pas l'inscription en ligne, le candidat devra s'inscrire et régler les frais directement dans ce lieu d'examen.

## II. Recommandations pour la photo du candidat

Cette photo est destinée aux examens du HSK, niveau 4 à 6, HSKK, BCT et YCT. Pour les autres examens, la photo n'est pas imprimée sur le rapport du résultat d'examen.

Voici quelques recommandations concernant la photo :

### Modèle de la photo:

- Photo standard récente (2 pouces), photo de vie ou de paysage non acceptée
- Sur la photo, chapeau, foulard, nœud de cheveux ou lunettes de soleil sont interdits (sauf impératif religieux);
- Photo noir et blanc ou couleur acceptées, de préférence avec fond blanc.

Le candidat peut transmettre sa photo par internet sur le site d'examen, en respectant les conditions requises ou en apportant une photo électronique directement au responsable du lieu d'examen qui transmettra en ligne.

## III. Convocation à l'examen

Sur la convocation à l'examen doivent figurer le nom et prénom du candidat, sa nationalité, son sexe, le type de pièce d'identité et son numéro, la matière de l'examen, la date de l'examen, le nom et l'adresse du lieu d'examen ainsi que le règlement de la salle d'examen.

Après avoir reçu la convocation à l'examen, le candidat doit vérifier que toutes les informations sont correctes. Le nom et prénom, le sexe, la date de naissance et le numéro de la pièce d'identité doivent être conformes à l'originale, faute de quoi le candidat ne pourra pas se présenter à l'examen.

En cas d'erreur sur les informations figurant sur la convocation à l'examen, le candidat devra contacter le lieu d'examen, sous peine de voir l'inscription invalidée.

La convocation à l'examen est la seule preuve d'inscription à l'examen pour un candidat. Sans ce document, ce dernier ne pourra entrer dans la salle d'examen et participer à l'examen. Après l'examen, le candidat doit conserver sa convocation à l'examen, qui sera exigée lors du retrait de son rapport de résultat. La convocation à l'examen est également exigée lors de la consultation du résultat sur Internet ou pour toute demande de rapport de résultat supplémentaire.

## **IV. Modification de la date d'examen**

Une fois l'inscription terminée et les frais réglés, le candidat peut demander une modification de la date d'examen dans un temps déterminé. En aucun cas l'inscription à l'examen ne peut être annulée. Le lieu d'examen et le niveau d'examen ne pourront être changés.

Le candidat doit se connecter sur le site [www.chinesetest.cn](http://www.chinesetest.cn), et se rendre à la page « Centre individuel » pour modifier la date d'examen. Tous les examens de même niveau, organisés durant la même année par le même lieu d'examen, peuvent être choisis lors de la modification.

### **Délai de modification de la date d'examen et les frais engendrés :**

- Avant la date de fin d'inscription (dernier jour compris) : le candidat peut changer gratuitement la date d'examen.
- 10 jours avant l'examen, mais après hors délai d'inscription (10<sup>ème</sup> jour inclus) : si le candidat souhaite effectuer une modification durant cette période, il devra payer, en avance, un surplus de 30% des frais d'examen.
- 10 jours avant l'examen (10<sup>ème</sup> jour non compris) : la modification de la date n'est pas acceptée.

Tous les candidats participant à l'examen de chinois sur Internet peuvent modifier la date d'examen 27 jours avant ce dernier. Les autres règles sont en revanche les mêmes que pour l'examen papier.

## **V. Règles d'examen**

### **1. Articles pour l'examen**

Le jour de l'examen, le candidat doit apporter les éléments suivants pour entrer dans la salle d'examen :

- Convocation à l'examen
- Carte d'identité originale, la même que lors de l'inscription avec la photo, et valide (une copie n'est pas valide)
- Pour un examen papier, il faut apporter un crayon type 2B et une gomme.

Tous les autres biens du candidat devront être posés dans un endroit prévu à cet effet à la demande du contrôleur d'examen. Le candidat devra veiller à ne pas apporter d'articles de luxe au lieu d'examen. En cas de perte, toute responsabilité sera déclinée.

Si le candidat ne peut présenter de pièce d'identité, de convocation à l'examen à l'entrée de la salle d'examen, il ne sera pas autorisé à participer à l'examen. Les frais d'examen ne seront pas remboursés.

## **2. Heure d'entrée dans la salle d'examen**

Le candidat doit arriver dans la salle d'examen une demi-heure avant le début de l'examen afin d'éviter tout retard. Il ne pourra quitter la salle qu'une fois l'épreuve terminée.

Examen papier : Le candidat en retard ne pourra entrer dans la salle d'examen. Une fois l'examen d'audition commencé, le candidat en retard devra attendre la fin de l'examen d'audition pour pouvoir entrer dans la salle et participer à l'examen de lecture. Le temps perdu ne pourra être rattrapé. Après le début de l'examen de lecture, le candidat en retard ne pourra entrer dans la salle d'examen pour participer à l'examen.

Examen oral : Avant le début de l'enregistrement, le candidat en retard pourra entrer dans la salle d'examen mais le temps perdu ne pourra être rattrapé. Une fois l'enregistrement commencé, le candidat en retard ne sera pas accepté dans la salle d'examen.

## **3. Type d'examen**

(1) Le candidat doit suivre les consignes du contrôleur pour participer à l'examen.

(2) Le candidat doit répondre à tous les sujets sur la fiche d'examen et remplir les blancs en utilisant un crayon type 2B.

(3) Toutes les réponses pour l'examen oral doivent être enregistrées sur place. Le candidat doit suivre les consignes du contrôleur et utiliser son propre enregistreur durant l'examen.

(4) L'examen de chinois sur Internet est un examen sans papier. Le candidat peut répondre aux questions avec sa souris et son clavier. La durée de l'examen est automatique.

## **4. Recommandations lors de l'examen**

(1) Le candidat a une place déterminée et ne pourra la choisir librement.

(2) Le candidat doit suivre les consignes du contrôleur, respecter les règles de l'examen et accomplir l'examen de manière individuelle.

(3) Il n'y a pas de pause lors de l'examen. Si le candidat doit quitter la salle d'examen pour une raison exceptionnelle, il devra avoir l'accord du contrôleur. Avant de quitter la

salle, il devra laisser sa pièce d'identité et sa convocation d'examen au contrôleur. À son retour, le contrôleur lui remettra sa pièce d'identité et sa convocation.

(4) Le candidat à l'examen oral ne peut quitter la salle d'examen. Tout départ sera considéré comme un abandon.

## **5. Traitement pour les cas d'urgence**

(1) En cas de problèmes rencontrés dans la salle d'examen qui pourraient nuire au candidat (durée insuffisante de l'examen, copie d'examen endommagée, équipements d'examen défectueux, etc.) et l'empêcheraient de terminer son épreuve, le service de l'examen du chinois à l'international s'engagera à préparer, au plus tôt, un nouvel examen gratuit pour le candidat. Les dégâts indirects causés ne seront pris en charge et le lieu d'examen ne pourra être changé.

(2) Si pour un cas de force majeure (catastrophe naturelle, accident) l'examen doit être interrompu, le service de l'examen du chinois à l'international organisera, au plus tôt, un nouvel examen ou procédera à un remboursement.

## **6. Absence à l'examen**

Si le jour de l'examen, le candidat rate l'examen pour des raisons indépendantes de l'organisateur, les frais ne pourront être remboursés.

## **7. Violation des règles et sanctions**

Le candidat ne peut ouvrir en avance la copie d'examen, ni répondre aux sujets dans une autre partie, ni déchirer, changer de copie, ou copier le contenu de l'examen. Il ne peut non plus apporter les sujets ou les réponses hors de la salle d'examen. En cas de fraude, remplacement illégal, triche ou non respect des consignes du contrôleur, le résultat d'examen sera annulé.

# **VI. Notes de l'examen**

## **1. Consultation du résultat**

Un mois après l'examen, le candidat peut se connecter au site [www.chinesetest.cn](http://www.chinesetest.cn) et consulter le résultat après avoir indiqué son numéro de convocation à l'examen, nom et prénom.

## **2. Rapport du résultat**

Le rapport du résultat d'examen peut être envoyé au lieu d'examen du candidat dans un délai de un ou deux mois après l'examen. Le candidat pourra le retirer en présentant sa convocation à l'examen.

### **3. Durée de validité du résultat d'examen**

Le résultat d'examen validé témoigne de la capacité en langue chinoise d'un étudiant étranger venu en Chine pour poursuivre des études universitaires. Il est valable deux ans (à partir de la date d'examen).

## **VII. Services supplémentaires après examen**

### **1. Service de l'envoi du rapport de résultat supplémentaire**

Afin que le candidat puisse présenter son résultat d'examen lors de sa demande d'études dans une université, recherche d'emploi ou pour passer un grade professionnel, il pourra en faire la demande via le site [www.chinesetest.cn](http://www.chinesetest.cn). La procédure et les frais éventuels peuvent être consultés sur ce site.

### **2. Service de modification du rapport de résultat**

Le rapport de résultat à l'examen de chinois témoigne de la capacité en chinois du candidat. Si le candidat n'a pas bien vérifié ses coordonnées personnelles lors de son inscription sur Internet ou sur son lieu d'examen, sa confirmation d'inscription ou sa convocation à l'examen, des informations erronées peuvent exister.

Le candidat pourra faire une demande de modification du rapport de résultat via le site [www.chinesetest.cn](http://www.chinesetest.cn).

#### Conditions pour demander une modification du rapport de résultat :

(1) Informations à modifier restreintes aux cas suivants :

- Erreur dans l'orthographe du nom ou prénom
- Erreur pour la nationalité
- Erreur pour le sexe

(2) Le candidat doit fournir les documents nécessaires pour cette modification, comme un passeport ou une carte d'identité.

(3) La modification du rapport de résultat peut être demandée durant la période de validité du rapport de résultat (deux ans après l'examen).